



SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE 2017

Compte de résultat

Charges

	2017	2016
Charges d'exploitation (I)	27 198,57 €	31 797,55 €
Achats	1 731,98 €	5 060,14 €
Autres charges externes	8 549,34 €	4 099,85 €
Autres services extérieurs	15 097,25 €	20 099,04 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	1 820,00 €	2 538,52 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	59,40 €	0,00 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	27 257,97 €	31 797,55 €
Solde créditeur		
Excédent		

Produits

	2017	2016
Produits d'exploitation (I)	26 568,18 €	24 656,42 €
Cotisations	23 256,35 €	23 238,23 €
Subventions	0,00 €	0,00 €
Autres produits	3 311,83 €	1 418,19 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	132,83 €	0,00 €
Produits exceptionnels (III)	89,08 €	148,09 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	26 790,09 €	24 804,51 €
Solde débiteur		
Déficit	-467,88 €	-6 993,04 €



SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE 2017

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	36 291,21 €	0,00 €	36 291,21 €	36 535,75 €
Total 3	36 291,21 €	0,00 €	36 291,21 €	36 535,75 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 4	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Actif			36 291,21 €	36 535,75 €

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	0,00 €	0,00 €
Report à nouveau)	35 991,66 €	42 984,70 €
Résultat)	-467,88 €	-6 993,04 €
Autres fonds syndicaux	Net	N-1
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
Total 1	35 523,78 €	35 991,66 €
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	767,43 €	544,09 €
Total 4	767,43 €	544,09 €

	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
Total 5	0,00 €	0,00 €
Total Passif	36 291,21 €	36 535,75 €

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2017

Les états financiers de SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE se caractérisent pour l'exercice ouvert le **1er janvier 2017** et clos le **31 décembre 2017** par les données suivantes :

Total du bilan	36 291,21 €
Total des produits	26 790,09 €
Résultat de l'exercice	-467,88 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2017, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	0,00 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2017	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2017
Réserves	0,00 €			0,00 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	42 984,70 €		6 993,04 €	35 991,66 €
Résultat	-6 993,04 €	6 525,16 €		-467,88 €
Total Fonds Syndicaux	35 991,66 €	6 525,16 €	6 993,04 €	35 523,78 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a enregistré en comptabilité pour 26 701,01 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations	91 874,49 €
Reversement de cotisations	68 618,14 €
Subventions	0,00 €
Autres produits d'exploitation	3 311,83 €
Produits financiers	132,83 €
Total des ressources courantes	26 701,01 €

3.2 Contributions en nature

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYNDICAT SGA CFDT AGRO-ALIMENTAIRE DE LA SARTHE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 0.0 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.